

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 4 novembre 2019

Objet

**Création d'un
poste adulte-
relais de
médiateur
facilitant l'accès
aux droits et à
l'emploi avec
signature d'une
convention
préalable
Etat/Ville -
Autorisation de
création et de
signature**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 29 octobre 2019 s'est réuni à 18 Heures 30 sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

Etaient présents :

Nathalie LACUEY, Cédric NAFFRICHOUX, Marcelle GRANJEON, Pascal CAVALIERE, Conchita LACUEY, Josette DURLIN, Jean-claude GALAN, Andrée COLLIN, Encarnacion MILLORIT, Nicole BONNAL, Valentine LOUKOMBO SENG, Jean- Michel MEYRE, Patrick DANDY, Ali RAIMI, Christophe BAGILET, Alexandre BOURIGAULT, Hervé DROILLARD, Régine HERMENT, Philippe VERBOIS, Patrick ROBERT, Marie-Laurence FEURTET, Nicolas CALT, Serge HADON, Jean-Hervé LEBARS

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**M. IGLESIAS à M. GALAN
Mme CHEVAUCHERIE à M. MEYRE
Mme REMAUT à Mme GRANJEON
Mme LAQUIEZE à Mme DURLIN
M. LERAUT à M. NAFFRICHOUX
M. BUTEL à M. HADON**

Absent excusé :

M. François LEY

M. NAFFRICHOUX a été nommé secrétaire de séance

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Ville de Floirac est éligible au dispositif Adulte-relais au titre de ses deux quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle que l'un des quatre piliers du contrat de Ville métropolitain consiste à améliorer l'insertion économique, faciliter l'accès à l'emploi et développer l'activité.

Après une première année de fonctionnement de la Fabrique Citoyenne et au regard du bilan établi, il apparaît indispensable de renforcer l'action de la Ville en direction de l'accès aux droits et de l'accès à l'emploi, dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Pour information, le bilan fait état des statistiques suivantes :

Depuis décembre 2018, la Fabrique a comptabilisé plus de 7000 actions réalisées avec les usagers, soit environ 725 démarches par mois, ce de manière exponentielle, avec une moyenne journalière de 55 usagers en ouverture sur horaires administratifs, avec des pics journaliers allant parfois de 65 à 90 usagers.

Ont été ainsi comptabilisées depuis décembre 2018 :

- > Près de 2000 démarches d'aide administrative (municipale, droits sociaux, photocopies pour constitutions de dossiers etc.) ont été réalisées de décembre 2018 à septembre 2019 ;
- > environ 500 démarches dématérialisées via le site ANTS ;
- > 500 actions en direction de l'emploi et deux réunions Pôle emploi au sein des locaux, favorisant l'accès aux formations et aux employeurs du territoire, pilotée en coordination avec le Pôle Emploi de Cenon ;
- > Plus de 400 lettres écrites en tant qu'écrivain public ;
- > Plus de 250 actions d'actions et formations individuelles numériques sur le pôle numérique ouvert depuis avril 2019 (soit près de 50 par mois)
- > 87 actions en direction des droits d'urgence (accès au logement /femmes battues/ migrants etc.)

Au regard de ces éléments de bilan et des différentes problématiques identifiées par les professionnels de la Fabrique, en lien avec les partenaires du secteurs, l'Etat, par le biais du délégué de la Préfète, a validé la nécessité de venir renforcer et amplifier l'action déjà initiée par la Ville de Floirac, sur le plan de l'accès aux droit et à l'emploi.

Ainsi, la Ville de Floirac s'est vue attribuée une deuxième convention d'adulte relais médiateur. Il s'agira pour cet adulte relais d'intervenir dans les champs de l'accès aux droits et à l'emploi.

Dans le cadre de ses missions, l'adulte relais participera au repérage des chercheurs d'emploi non connus des services publics de l'emploi et accompagnera individuellement les usagers dans leurs démarches administratives, en veillant à s'inscrire dans une dynamique de complémentarité avec les professionnels de l'emploi et de l'accès aux droits.

L'adulte-relais assurera l'interface entre les structures publiques ou privées et les usagers, il les aidera, le cas échéant dans la création de dossiers. Il devra mettre en place des actions

d'information et de sensibilisation avec les services concernés en partenariat avec les acteurs locaux.

Aussi, il sera attendu de l'adulte-relais qu'il participe à la remobilisation des personnes éloignées du droit ou de l'emploi en proposant ou initiant des actions innovantes, au sein des quartiers prioritaires.

A Floirac, cet adulte-relais sera rattaché au service Démarches Participatives et Fabrique Citoyenne, au sein de la Direction Proximité et Relations Citoyennes et viendrait s'inscrire dans la dynamique des piliers du Contrat de Ville Métropolitain.

La convention individuelle est conclue entre la Ville et le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET), représenté par Madame la Préfète, pour une durée pouvant aller jusqu'à 3 ans, renouvelable deux fois.

L'État finance l'adulte-relais à hauteur de 85% du SMIC.

La personne recrutée doit répondre à trois critères : être sans emploi ou bénéficiaire, sous réserve qu'il soit mis fin à ce contrat, d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE-CUI), résider en quartier prioritaire de la Politique de la Ville ou dans un autre territoire prioritaire des contrats de ville et être âgée d'au moins 30 ans.

Le contrat d'adulte-relais étant un contrat d'insertion, la personne doit suivre une formation et bénéficier d'un accompagnement professionnel pour se réinsérer vers un emploi durable.

Le poste adulte-relais de médiateur facilitant l'accès aux droits et à l'emploi est à créer pour une durée de 12 mois à 35 heures hebdomadaires à compter du 15 novembre 2019.

Considérant la possibilité d'accompagnement professionnel par le Plan Local pour l'Emploi et l'Insertion (PLIE) des Hauts de Garonne et le Pôle Emploi,
Considérant l'offre de formation du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT),
Considérant le rôle d'animation et de formation du réseau des adultes-Relais tenu par la Préfecture de Gironde,

Vu le Code du Travail, articles L5134-100 à L5134-107 ;
Vu le Code du Travail, articles D5134-145 à D5134-156 ;
Vu le Décret n° 2013-54 modifié du 15 janvier 2013 relatif au montant de l'aide financière de l'Etat aux activités d'adultes-relais ;
Vu l'avis de la Commission Sports Jeunesse, Citoyenneté, Politique de la Ville et Démocratie Participative réunie en date du 24 octobre 2019 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention préalable d'adulte-relais avec le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires.

AUTORISE Monsieur le Maire à créer un poste d'adulte-relais de médiateur facilitant l'accès aux droits et à l'emploi pour une durée de 12 mois à 35 heures hebdomadaires à compter du 15 novembre 2019.

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2019 au chapitre 012, article 64131.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents
POUR EXTRAIT CONFORME :
A la Mairie de FLOIRAC, le 5 Novembre 2019*

Nombre de votants :	31
Suffrages exprimés :	29
Pour :	29
Contre :	
Abstention :	2/MM HADON-BUTEL

Le 5^{ème}



Jean- Jacques PUYOBRAU